

Projet de recherche | Trois Leçons philosophiques de la délibération

Nous nous demandons souvent quoi faire. Dans ces occasions, nous devons suivre des normes délibératives; nous ne pouvons pas, par exemple, délibérer rationnellement à propos d'options qui nous semblent impossibles (« vais-je passer les vacances sur la lune ou sur mars? »). Ces normes sont très instructives pour la métaphysique, l'éthique et la métaéthique. Elles nous enseignent que, pour délibérer rationnellement, nous ne pouvons pas nier le libre arbitre, que les intentions sont cruciales pour les obligations et que nous devrions croire que la morale est objective.

A. Originalité et contribution attendue

La thèse selon laquelle les normes de la délibération pratique sont instructives n'est pas surprenante. La délibération pratique est une activité inéluctable de la condition humaine et plusieurs philosophes comme Kant, Wittgenstein et Strawson ont suggéré que ce genre d'activité soit le point de départ de l'enquête philosophique. C'est la portée de l'enquête qui surprend. Mon hypothèse est que cette enquête peut servir à défendre trois idées populaires, quoique controversées. La première est que nous avons un libre arbitre. La deuxième est que nos obligations dépendent en partie de nos intentions. La troisième est qu'il y a des faits moraux objectifs. Chacune de ces idées a été l'objet d'innombrables livres et articles et une contribution à ce sujet aurait un apport philosophique important.

L'originalité d'un projet philosophique dépend aussi bien de la nature des thèses qu'il défend que des *raisons pour lesquelles* il les défend. La thèse selon laquelle certaines normes délibératives nous enseignent des leçons en éthique, en métaéthique et en métaphysique est originale dans une certaine mesure. Chacune des trois thèses précises (à propos du libre arbitre, des intentions et de l'objectivité de la moralité) a été défendue par le passé, mais sous une forme différente. Surtout, elles n'ont été que rarement réunies en un projet cohérent.

Les raisons de défendre ces trois thèses sont, quant à elles, bien originales. Premièrement, alors que certains philosophes ont déjà défendu l'idée selon laquelle il est impossible de bien délibérer si l'on nie l'existence du libre arbitre (voir van Inwagen 1983, 2017), ils ont négligé les meilleurs arguments en faveur de cette thèse. Cela s'explique par le fait qu'ils ne se sont pas suffisamment attardés à la nature de la délibération. Deuxièmement, alors que certains philosophes ont argumenté que nos obligations dépendent de nos intentions (voir McMahan 2009), ils ont cru que les normes de la délibération pratique présentaient un *obstacle* à leur thèse (voir Thomson 1976, 2008), alors qu'en réalité elles la *soutiennent*. Troisièmement, alors que certains philosophes ont argumenté en faveur de l'objectivité des faits moraux à partir de prémisses à propos de la résolution de désaccords (voir Enoch 2011, ch. 2), ils ont négligé nos désaccords internes – nos hésitations dans les dilemmes moraux – et donc nos délibérations pratiques individuelles.

B. Problématique

« Sommes-nous libres? », « est-ce que les intentions comptent? », « la morale est-elle objective? » : voilà trois grands problèmes philosophiques qui se passent d'introduction. Si la philosophie est importante, ces problèmes doivent l'être puisqu'ils concernent directement ce que l'être humain est et doit faire. Aussi difficiles soient-ils à résoudre, les philosophes doivent s'y frotter. Ils peuvent le faire en partant de la raison pour laquelle ces problèmes sont incontournables, à savoir leur lien avec la délibération pratique.

Qu'est-ce que la délibération pratique et comment bien la conduire? Il y a un remarquable consensus dans la littérature contemporaine sur la première question. La délibération pratique a une nature *conative*. Plus précisément, la délibération pratique vise la « prise de décision » (Taylor 1966, 168), la « formation d'une intention » (Clarke 1992, 107) ou « notre engagement en faveur d'une action » (Watson 2003, 175-76). La délibération est également *cognitive* puisqu'elle implique la recherche et l'évaluation de raisons (Nelkin 2004, 2011; Pereboom 2008, 2014). Pour bien délibérer, il nous faut donc considérer des options qui pourraient en principe être de bonnes décisions en évaluant des raisons et en posant des jugements pratiques (Owens 2008). La délibération est donc une activité pratique sujette à des contraintes théoriques. Ce consensus peut ensuite être exploité pour répondre aux trois problèmes de départ.

1. Le problème métaphysique: délibération et libre arbitre

Le premier problème est de savoir s'il est possible de délibérer rationnellement si nous croyons que nous n'avons pas la capacité de faire autrement – si, en d'autres mots, nous sommes des sceptiques du libre arbitre. Considérez l'exemple suivant. Imaginez Cate Blanchett délibérant à propos de deux options : décerner la Palme d'or au film *Le Poirier sauvage* ou au film *Une Affaire de famille*. Le premier a une esthétique magnifique, mais le jeu du second est supérieur. Pour quel film Cate penchera-t-elle? Sa délibération est pénible : elle pourrait choisir l'un ou l'autre!

Les sceptiques du libre arbitre croient que Cate est sous le joug d'une illusion : comme chacun d'entre nous, elle ne peut agir autrement. Ils raisonnent ainsi. De deux choses l'une : le déterminisme est vrai ou faux. D'un côté, s'il est vrai, nos actions sont fixées par le passé lointain et les lois de la nature. Pour agir autrement, il faudrait donc changer ces lois ou ce passé, ce que nous ne pouvons pas faire. D'un autre côté, si le déterminisme est faux, alors nos actions sont soumises au hasard, ce qui ne peut nous conférer la capacité de faire autrement. Nous sommes donc incapables de faire autrement. La controverse fait rage à propos de la validité de ce raisonnement (voir p. ex. van Inwagen 1983, 2017; Vihvelin 2000, 2013), mais aussi de ses conséquences morales (voir p. ex. Frankfurt 1969; Alvarez 2009a).

Quoi qu'il en soit, il semble inacceptable de suivre les sceptiques puisque leur croyance est incompatible avec la délibération pratique, ou du moins la bonne délibération ou la délibération rationnelle. Cette thèse d'incompatibilité a une histoire vénérable, débutant avec Alexandre d'Aphrodise (*De Fato* 12, 180, 20) et qui est toujours bien vivante aujourd'hui (voir p. ex. van Inwagen 1980, 160; Searle 2007, 70; Cohen 2018). On lui a pourtant opposé d'impressionnants arguments (voir par ex. Clarke 1992, Nelkin 2004, Pereboom 2008).

Néanmoins, il y a un argument prometteur en faveur de la thèse d'Alexandre d'Aphrodise et de ses héritiers intellectuels, qui est demeuré inexploré. Cet argument se résume ainsi : puisque nul ne peut décider de faire l'impossible, nul ne peut délibérer à propos d'options qu'il juge impossibles. L'argument repose sur deux considérations : premièrement, la délibération pratique vise la prise de décision et donc la délibération hérite des contraintes de la prise de décision. Deuxièmement, l'on ne peut pas décider de faire ce que l'on croit impossible et même de ce que l'on *suspecte fortement* d'être impossible. L'on ne peut que décider d'essayer (voir Hampshire 1960, Anscombe 1963). Si je sais que la piscine ou la patinoire est fermée sans savoir laquelle, je ne peux pas décider d'aller nager et je ne peux pas décider d'aller patiner (du moins rationnellement). Mais c'est précisément la situation dans laquelle se trouve le sceptique du libre arbitre chaque fois qu'il délibère à propos d'options qu'il envisage sérieusement. Il croit que l'une de ses options est fermée sans savoir laquelle – comment, alors, pourrait-il rationnellement décider d'en choisir une?

2. Le problème éthique: délibération et intentions

Choisir une action et prédire l'action que je choisirai sont deux activités très différentes. Considérez le cas suivant :

Pandémie : Tanya et Simon jouent à un jeu de table coopératif. Simon, qui est un amateur de ce genre de jeu dit à Tanya qu'elle devrait déplacer son pion à Jakarta. Puisque Simon est fiable et que Tanya lui fait confiance, elle *sait* qu'elle va bouger le pion de cette façon. Pourtant, Tanya continue à peser le pour et le contre pour déterminer si elle bougera son pion à Jakarta. Cela est rationnel.

Si nous acceptons la description de ce cas, il s'ensuit que nous délibérons parfois rationnellement en sachant parfaitement ce que nous finirons par décider (voir Cowan 1969, 59; Waller 1985, 50; Clarke 1992, 108; Pereboom 2008, 293). Cela est explicable parce que nous voulons non seulement prendre les bonnes décisions, mais les prendre pour les bonnes raisons. En général, décider et prédire sont deux activités fondamentalement différentes.

J'entends explorer les conséquences éthiques de ces observations, en particulier pour la doctrine du double effet. Cette doctrine affirme qu'il y a une différence cruciale entre agir en sachant que son action aura des conséquences immédiates mauvaises (sans en avoir l'intention) et agir en ayant l'intention que ces conséquences surviennent pour une autre fin (Quinn 1989). Une frappe tactique et une frappe terroriste n'ont pas la même valeur morale, même si elles tuent le même nombre d'innocents et poursuivent les mêmes objectifs ultimes, comme gagner la guerre. Certains philosophes opposés à la doctrine du double effet en remettant en cause l'importance de l'intention pour la permissibilité des actions morales (voir Thomson 1976, 2008). De fait, ont-ils cru, si l'intention peut faire la différence entre une action permise (celle du pilote tactique) et une action interdite (celle du pilote terroriste), l'on pourrait simplement choisir une action critiquable (lâcher une bombe) et trafiquer nos intentions de manière à rendre notre action permise (choisir l'intention tactique). N'est-ce pas tricher? Est-ce, de toute façon, possible?

Des cas comme *Pandémie* nous donnent des raisons de croire qu'il est possible de choisir nos intentions même après avoir choisi une action, mais de façon indirecte. Il m'est possible en effet de choisir mes raisons d'agir (voir Alvarez 2009b, 2017). Ce choix modifie l'intention avec laquelle je pose mon action (voir Owens 2009). Ce contrôle indirect est primordial et donc légitime. La façon dont nous délibérons ne pose donc pas un obstacle à la doctrine du double effet; elle nous donne plutôt des raisons d'y adhérer.

3. Le problème métaéthique : délibération et objectivité

Le troisième problème concerne le réalisme moral, la thèse selon laquelle il y a des faits moraux objectifs, que les humains découvrent à l'occasion (voir Moore 1903; Nagel 1986). C'est une thèse controversée, mais qui a récemment reçu l'appui suivant. Notre pratique morale serait fondée sur le réalisme de façon importante : lorsque nous délibérons en groupe pour résoudre un désaccord moral, nous ne lançons pas de dé et ne procédons pas par vote (sauf parfois par nécessité). Cela rapproche notre résolution de conflits moraux à notre résolution de conflits scientifiques; et cela l'éloigne de notre résolution de désaccords à propos de préférences. Ajoutons qu'il serait *fautif* ou *immoral* (et pas seulement anormal) de régler un désaccord moral en lançant un dé (voir Enoch 2011).

Mon hypothèse est qu'il y a d'autres arguments du même type qui peuvent appuyer le réalisme moral. En particulier, nous pouvons procéder à partir non seulement des modes de résolution de conflits interpersonnels, mais des modes de résolution de conflits *intrapersonnels*. Autrement dit, les normes de la délibération pratique nous mènent dans les bras du réalisme. Lorsque nous délibérons pour nous sortir d'un dilemme moral, nous ne lançons pas plus de dé que lorsque nous voulons résoudre un désaccord interpersonnel. Il serait fautif de procéder ainsi.

L'argument d'Enoch comme le mien fait face à des défis importants puisqu'il postule l'existence de normes pour défendre le réalisme. L'approche risque d'être circulaire (voir McPherson 2009, McPherson et Punkett 2015) ou de rater sa cible (Cline 2016). Elle rappelle l'argument suivant : « il est mal de torturer des enfants pour le plaisir quoiqu'on

en pense. Il y a donc des faits moraux objectifs » (voir p. ex. Dworkin 1996). Cela semble dogmatique (voir Korsgaard 1996) et nécessite une approche prudente. Mon hypothèse est que cette circularité n'est pas vicieuse.

C. Approche théorique.

L'approche théorique des trois problèmes particuliers a été exposée dans la section précédente. Pour résumer, nous pouvons faire du progrès sur des questions métaphysiques, éthiques et métaéthiques en explorant les normes de la délibération. En premier lieu, cette exploration nous enseigne une leçon en *métaphysique*, en mettant en cause la possibilité de nier le libre arbitre et de bien délibérer. En deuxième lieu, elle nous enseigne une leçon en *éthique*, en soutenant que les intentions sont pertinentes pour les obligations. En troisième lieu, elle nous enseigne une leçon en *métaéthique*, en montrant que la bonne délibération (individuelle ou interpersonnelle), n'est ouverte qu'au réaliste. Cette approche a un double avantage : d'abord, elle couvre un angle d'attaque précis; ensuite, elle dilue les questions de départ en demandant ce qu'il nous est permis de croire à propos de plusieurs questions *si nous entendons bien délibérer*.

On ajoutera que ce projet de recherche appartient à la philosophie analytique contemporaine. C'est un projet à propos des impacts de la philosophie de l'action sur trois autres domaines. Ce faisant, le projet est, dans une certaine mesure, interdisciplinaire. Les questions qu'il aborde sont ambitieuses, mais l'approche qu'il prend est humble : le projet commence à partir d'une pratique humaine inexorable – la délibération – et il essaie d'en tirer des contraintes sur ce que nous pouvons croire rationnellement à propos du libre arbitre, des intentions et de l'objectivité de la morale.

D. Objectifs poursuivis.

Les objectifs philosophiques sont clairs : tirer trois leçons des normes délibératives. Voici mes cinq objectifs principaux de diffusion. Le premier est de publier trois articles, chacun à propos d'un des problèmes mentionnés ci-dessus (la question du libre arbitre, celle de l'intention et celle de l'objectivité). Le deuxième objectif est d'organiser deux tables rondes sur la délibération et ses leçons. Le troisième objectif est d'organiser une école d'été (d'environ trois jours) sur la question. Le quatrième est de mettre sur pied un groupe de lecture bihebdomadaire sur la philosophie de l'action et l'éthique. Le cinquième est de réunir assez de matériel pour éventuellement confectionner un manuscrit de livre.

Ces objectifs sont réalistes. J'ai déjà travaillé sur chacun des trois grands thèmes de ma recherche. Premièrement, ma thèse de doctorat portait sur le libre arbitre, y compris sur le lien entre libre arbitre et délibération. Deuxièmement, j'ai enseigné à trois occasions la question de l'intention en éthique et ai participé à un cercle de lecture sur la question. Troisièmement, j'ai donné une conférence et ai soumis une contribution sur le type d'argument exposé en faveur de l'objectivité morale. Depuis 2015, j'ai publié annuellement deux articles ou recensions révisés par les pairs. J'ai également organisé ou aidé à organiser plusieurs conférences et cercles de lecture, aussi bien à l'Université de Montréal qu'à l'Université d'Oxford. Ayant moi-même participé activement à quatre écoles d'été et à deux écoles de printemps, je suis à même d'en organiser une moi-même. Enfin, les thèmes de ma recherche sont suffisamment vastes pour faire l'objet d'un livre. La confection d'un manuscrit préliminaire semble un coup d'envoi réalisable pour la fin d'un projet de recherche. Bref, autant les trois objectifs philosophiques que les cinq objectifs de diffusion sont réalisables.

E. Méthodologie.

Ce projet de recherche se fonde sur l'analyse théorique de concepts et de normes. Cette analyse procède souvent, comme on l'a vu dans la problématique (en particulier en B1 et B2), d'exemples en principes et de principes en exemples. C'est la méthode de l'équilibre réfléchi (voir Rawls 2009), qui consiste à atteindre un équilibre entre nos jugements normatifs à propos de cas particuliers et nos principes. Par exemple, en B2 l'exemple de la délibération rationnelle de Tanya nous donne des raisons d'endosser le principe « il est parfois rationnel de délibérer à propos de deux options tout en sachant que nous choisirons la première ».

Ce projet se distingue quelque peu d'autres enquêtes philosophiques puisqu'il concerne plusieurs champs de recherche. Il appert donc d'entretenir des partenariats avec des spécialistes de chaque domaine. C'est une attente réaliste dans le contexte académique londonien (voir *Justification du Milieu d'Accueil*).

F. Calendrier de réalisations et activités de diffusion.

Automne 2019 :	Écriture et soumission de « Délibération et libre arbitre ».
Hiver 2020 :	Organisation d'un atelier sur la délibération et la métaphysique pour la 93 ^e <i>Joint Session</i> de la <i>Aristotelian Society</i> et de la <i>Mind Association</i> . Mise sur pied d'un groupe de lecture sur l'éthique et la philosophie de l'action.
Printemps 2020 :	Écriture et soumission de « Délibération et Intentions ».
Automne 2020 :	Organisation d'un atelier sur la délibération et l'éthique pour la 93 ^e <i>Joint Session</i> de la <i>Aristotelian Society</i> et de la <i>Mind Association</i> .
Hiver 2021 :	Écriture et soumission de « Délibération et Objectivité ».
Printemps 2021 :	Organisation d'une école d'été et écriture d'une introduction pour éventuellement transformer les trois articles en un manuscrit.